Assurance SYLVASSUR



FORESTIERS PRIVES DE FRANCE SERVICES

Nicolas du BOULLAY – Ingénieur développement





Une assurance INCENDIE et TEMPETE











L'assurance des Forestiers Privés de France

LE LLOYD'S

- 1^{er} assureur de forêt au monde
- Assure des forêts sur tous les continents, ce qui lui permet d'être l'assureur le plus solide du marché.
- Grâce à son exposition répartie dans le monde entier, il peut mutualiser, et le coût de l'assurance peut donc être sensiblement plus bas que celui de ses concurrents.

SYLVASSUR = un contrat sur mesure



- L'assurance fonctionne à la parcelle en donnant la possibilité d'assurer tout ou partie de sa propriété.
 - Parcelle cadastrale (sans document de gestion)
 - Parcelle ou sous parcelle forestière (avec document de gestion)
- Possibilité d'assurer toutes les essences et types de peuplements, sans majoration pour les résineux ou pour les peupliers.



SYLVASSUR = un contrat sur mesure

• <u>Le choix des garanties</u> : de 500 € et 25 000 €/ha

Un garantie forfaitaire, ou une garantie évolutive en fonction de l'âge des arbres

Le montant garanti permet d'assurer soit un capital bois, soit la reconstitution des peuplements sinistrés (nettoyage et replantation), soit les deux.

Spécificités du contrat SYLVASSUR

- ➤ Seuil d'INTERVENTION 20% de la surface parcellaire (Seuil de dégâts à partir duquel la garantie s'applique; l'assuré définit lui-même ses parcelles). Pour les grandes parcelles le seuil d'intervention peut être d'1ha sinistré (Sylvassur II).
- * 3 seuils d'INDEMNISATION TOTALE au choix : 50%, 65%, ou 75% (possibilité de fixer le seuil pour chacune des parcelles). Ce seuil est le pourcentage de dégât à partir duquel la totalité de la parcelle est indemnisée.
- Le seuil d'indemnisation totale fait varier la prime de façon importante et permet d'ajuster le contrat au risque couvert (forêt équienne mono-essence / forêt irrégulière mélangée), par parcelle.
- Entre le seuil d'intervention et le seuil d'indemnisation totale, l'indemnisation est proportionnelle au dégâts.

Spécificités du contrat SYLVASSUR

SYLVASSUR est la première assurance où le Sauvetage, acquis à l'assuré, est déduit forfaitairement pour 20% de l'indemnisation, ce qui permet à l'assuré de commencer l'exploitation et la remise en état sans contrainte et sans délais.

Les modalités d'indemnisation

EX: parcelle de 3 ha assurée pour 3000 €/ha La parcelle est sinistrée à 35 % soit 1,05 ha sinistré

Indemnisation = 3000 * 1,05 ha - 20% du sauvetage forfaitaire = 2 520 € (indemnité à laquelle s'ajoute la valeur de commercialisation des bois sinistrés, acquise à l'assuré)

La parcelle est sinistrée à 75 % soit 2,25 ha sinistrés

Indemnisation = 3000 * 3 ha - 20% du sauvetage forfaitaire = 7200 € (indemnité à laquelle s'ajoute la valeur de commercialisation des bois sinistrés, acquise à l'assuré)

COÛT MOYEN de l'assurance SYLVASSUR

Coût moyen de l'assurance Incendie + Tempête = 4,5 € pour 1000 € de garantie

Coût moyen de l'assurance Incendie = 2,5 € pour 1000 € de garantie

DEVIS GRATUIT et PERSONNALISE

Merci de votre attention!

www.sylvassur.com

sylvassur@foretpriveefrancaise.com

nicolas.duboullay@foretpriveefrancaise.com

01.47.20.66.55